



Commune de DORTAN (01590)

7. Finances
7.5 – Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024 N° 2024-031

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Date de la convocation :

11 juin 2024

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 21 juin 2024
- affichage du 21/06/2024 au 20/08/2024

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET – Christophe DAVID-HENRIET – Jean-Claude GAILLARD – Josiane TOURRES - Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Gulperi BILICI - Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE - Arielle PENAZZI – Lionel CORNATON – Melchior FACCHINETTI

EXCUSEES : Lydie GENAUDET (pouvoir à Janine DURET) - Aurore DUPLESSIS (pouvoir à Marianne DUBARE) – Emeline BAPTISTA (pouvoir à Lionel CORNATON)

Secrétaire de séance : Eric PAUZE

OBJET :

- **Adhésion à l'association APSHB**

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Commune de Dortan avait adhéré à l'association « Accueillir des Professions de Santé dans le Haut-Bugey », (APSHB), par délibération n°2022-038 du 20 juin 2022. Elle précise que cette adhésion n'avait été faite que pour l'année 2022.

Mme le Maire indique qu'il serait opportun de reconduire cette adhésion afin de pouvoir se tenir informer et de soutenir les actions mises en place par l'association APSHB. Elle rappelle que cette association permet à des professionnels de santé de découvrir notre territoire en les accompagnant dans leur installation, notamment en organisant l'hébergement des internes de médecine pendant leur stage, des événements promotionnels comme le Challenge Trail des Professions de Santé, et en mettant en réseau les professionnels de santé nouvellement installés.

Elle propose de renouveler l'adhésion pour une année à compter du 30 avril 2024 jusqu'au 30 avril 2025, le montant minimum de cotisation pour les personnes morales étant de 100€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association Accueillir des Professions de santé dans le Haut-Bugey pour une année couvrant la période du 30 avril 2024 au 30 avril 2025.
- APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle fixée à 100 euros.
- PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Marianne DUBARE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : ADHESION A L'ASSOCIATION APSHB

.....
Date de décision: 17/06/2024

Date de réception de l'accusé 21/06/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2024031

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20240617-DEL2024031-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5
Finances locales
Subventions

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : DEL_2024-031 ADHESION ASSOCIATION APSHB.pdf (99_DE-001-
210101481-20240617-DEL2024031-DE-1-1_1.pdf)